

## ***Vision 2010-2014***



Coopérative  
de développement  
régional de l'Estrie

*Pour une société prospère...  
l'Estrie coopère*



**Suite au Lac-à-l'Épaule tenu en mai 2010, le Conseil d'administration de la CDR Estrie a adopté un plan stratégique et il s'est doté d'une vision en lien avec sa mission.**

Alors que les règles du libéralisme économique et de la globalisation des marchés donnent lieu à une restructuration de l'activité économique ayant d'importantes répercussions sur la vie de nos communautés et de nos régions, le mouvement coopératif de l'Estrie en 2014 aura su s'affirmer plus que jamais comme le moyen par excellence pour:

- Favoriser le regroupement des forces dans chaque milieu à l'échelle de l'Estrie afin de trouver des solutions adaptées aux situations d'aujourd'hui et aux besoins fondamentaux des personnes et des communautés;
- Développer des entreprises saines et compétitives qui contribuent à enrichir le patrimoine collectif.

Le mouvement coopératif de l'Estrie aura réussi en 2010, à mettre en œuvre tous les moyens pour favoriser la dynamique de croissance des personnes en s'appuyant sur l'engagement individuel, l'entrepreneuriat collectif et la démocratie.

Par ses actions, le mouvement coopératif de l'Estrie aura mis de l'avant un développement à visage humain pour :

Encourager la recherche de solutions aux problèmes économiques et leur mise en œuvre par les gens eux-mêmes;

Développer le sens des responsabilités et de l'entraide;

Contribuer à l'épanouissement des personnes grâce à l'apprentissage découlant de l'action collective;

Favoriser l'accès à la propriété et à la richesse produite par l'entreprise;

Privilégier la concertation et la solidarité à travers la démocratie;

Enrichir le patrimoine collectif de la région par des entreprises coopératives à caractère inaliénable et permanent (Pour plus d'information sur le Plan stratégique de la CDR Estrie 2010-2014 cliquez sur ce lien [\*\*www.cdrestrie.com/publications\*\*](http://www.cdrestrie.com/publications))